



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 17855

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les efforts initiés par les collectivités locales, notamment dans le département de l'Aube, pour se doter de défibrillateurs semi automatiques destinés à une intervention d'urgence en cas d'accidents cardio-vasculaires. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a annoncé, le 11 décembre 2007, l'attribution de 2 millions d'euros de subventions exceptionnelles afin de développer l'installation, au sein des structures sportives de tout le territoire, de défibrillateurs automatisés externes. L'objectif est de promouvoir le déploiement de 3 000 appareils en 2008. Une cinquantaine de défibrillateurs viendront également équiper les grandes institutions publiques comme les ministères, le Parlement, les cours de cassation, le Conseil d'État et les administrations. De plus, ces installations s'accompagneront d'actions de formation aux gestes de premiers secours à l'attention des acteurs du monde sportif, afin qu'ils sachent pratiquer le massage cardiaque, qui est un élément essentiel de la réanimation cardio-circulatoire. Des subventions pourront être accordées afin que les associations sportives organisent des sessions de formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 », dont le contenu est fixé par l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à cette unité d'enseignement. Il est important de rappeler que la mise à disposition et l'utilisation de ces nouveaux appareils, en cas seulement d'arrêt cardiaque, n'excluent absolument pas le réflexe d'appel aux secours d'urgence (le 15 ou le 18).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17855

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2008, page 1563

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4265